

JEU CONCOURS - LIGIER BIG TOUR

Article 1 : Organisation

La SAS Ligier Group au capital de 2 691 000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 105 Route d'Hauterive 03200 Abrest, immatriculée sous le numéro RCS Cusset 712000272, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01/10/2026 au 31/12/2026 minuit dans le cadre d'un évènement national Ligier BIG Tour.

Cette opération est relayée par les distributeurs participants sur le territoire français uniquement, hors DOM TOM.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 14 ans, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », les collaborateurs des points de vente du réseau Ligier, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Ce Jeu se déroule aux dates et horaires mentionnés dans l'article 1, via un questionnaire Google Forms, disponible via un QR Code dans les points de vente participants. La participation au jeu concours s'effectue automatiquement en complétant tous les champs du formulaire.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Gains

23 dotations sont à gagner et seront attribuées par tirage au sort :

- 1 JS60 Select REVO D+ d'une valeur commerciale unitaire estimative de 17 597 € TTC
- 1 Iphone 17 d'une valeur commerciale unitaire estimative de 1 119,00 € TTC
- 2 Airpod 4 d'une valeur commerciale unitaire estimative de 149,00 € TTC
- 2 plancha Tefal d'une valeur commerciale unitaire estimative de 89,99 € TTC
- 2 TV Samsung d'une valeur commerciale unitaire estimative de 399,00 € TTC
- 2 Airfryer Philips d'une valeur commerciale unitaire estimative de 139,99 € TTC
- 2 Nintendo Switch d'une valeur commerciale unitaire estimative de 289,99 € TTC
- 2 montres connectées Garmin d'une valeur commerciale unitaire estimative de 229,99 € TTC
- 2 enceintes bluetooth JBL d'une valeur commerciale unitaire estimative de 79,99 € TTC
- 1 aspirateur robot laveur ECOVACS d'une valeur commerciale unitaire estimative de 399 € TTC
- 2 Smartbox bien-être d'une valeur commerciale unitaire estimative de 69,90 € TTC
- 2 Smartbox séjour insolite d'une valeur commerciale unitaire estimative de 89,90 € TTC
- 2 Smartbox RDV Gourmand d'une valeur commerciale unitaire estimative de 69,90 € TTC

Valeur totale estimative : 22 330,30 € TTC.

La valeur indiquée pour chaque lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations. Elle ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

Article 5 : Désignation des gagnants

Toutes les personnes ayant pris connaissance, d'une façon ou d'une autre, de l'existence de ce jeu concours et ayant participé via le formulaire en remplissant l'ensemble des conditions, sont susceptibles de gagner l'un des lots mis en jeu.

Si les coordonnées du participant ainsi saisies sont tirées au sort, le lot gagné sera associé automatiquement par le programme informatique au gagnant ainsi désigné. Les lots sont mis en jeu au niveau national. Le gagnant sera averti par mail et téléphone s'il est tiré au sort.

Tout gagnant ne donnant par réponse (écrite ou téléphonique) dans un délai de quinze jours à compter de la réception du mail et de l'appel sera réputé renoncer à celui-ci et le lot restera définitivement la propriété de l'organisatrice.

Le tirage au sort des gagnants sera effectué le **15 janvier 2027**.

Le Jeu est doté des lots ci-dessous listés et attribués aux gagnants aléatoirement, parmi les participations valides. Chaque gagnant remporte 1 lot maximum.

Article 7 : Remise des lots

Les lots seront remis aux participants en point de vente à partir du **15 février 2027**.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement est déposé à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- www.ligier.fr et dans les points de vente participants

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Instagram que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

POINTS DE VENTE PARTICIPANTS

INTERTRADE
DUGARDIN LITTORAL AUTOMOBILES
AUTO-LIBRE
AUTOMOBILES SERVICES
METEORE MOTO
VSP 26/07
GARAGE LEBREUILLY
AMT
GARAGE HUGUENIN
3J INDUSTRIE
CORSIN MOBILITY
DEULEY AUTOS
DEULEY AUTOS
DUGARDIN LITTORAL AUTOMOBILES
GARAGE VERT
GARAGE VIZINOT
RIESTER MOBILITE JAUX
RIESTER MOBILITÉS
SOFIDEALS
URBAN'S CARS
ESPACE SANS PERMIS 69
VSP PETITS BOLIDES
BREST AUTO DIFFUSION / GARAGE DOLLO
FUNAS AUTOS MOTOS
AUTO VSP
ETS CAEN-SUD DEPUIS 1956
PAUL POSITION
PAUL POSITION Le Cannet (à côté de Citroën)
PAUL POSITION STORE - Bonnefond
PAUL POSITION STORE NICE
RESEAU MARTIN
A2H
AVOCARS
BONHOMME 10
CONNECT AUTOMOBILES France
ESPACE AUTO LANDAIS
SMALL CARS
GARAGE AUMONT
GARAGE BONHOMME 21
123 MECANIC CONCEPT MOTOCULTURE
DG AUTOMOBILES
EVIAN AUTOMOBILES
FAURIE CITY MALEMORT
FAURIE CITY TRELISSAC

ACAR
BRUN PRESTIGE MOTORS
GARAGE BOULÉ
GARAGE HIPPOVERT
GARAGE LES PANDRAUX
123 MECANIC CONCEPT MOTOCULTURE
MOBILITE SANS PERMIS
BERRY VSP St Maur
GARAGE DESLANDES
VSP 59
AUBE MOBILITE
GARAGE LES PANDRAUX
VAUCLUSE SANS PERMIS
VENDEUVRE AUTOMOBILES
BERRY VSP Trouy
AUVERGNE VSP
CHAPELLE
GARAGE LES PANDRAUX
GUALCHIEROTTI AUTOMOBILES
BERRY VSP Blois
JMB AUTOS
ALBERT AUTOMOBILE
GARAGE LABACHOT
METEORE MOTO
COUESNON MOTOCULTURE
GARAGE BOULÉ
SODIVA
PASSION VSP
BARRAT
BREST AUTO DIFFUSION
JMB AUTOS
PAUL POSITION-GARAGE CLEMENT
GARAGE LES PANDRAUX
PAUL POSITION AIN
LES CHEVRONS SOFIDA
3A NORMANDIE
MC2 MOTORS
VSP 88
STEPHANE SANS PERMIS
MC2 MOTORS
ADH E-MOTORS
LIGIER STORE NIORT
MINI CAR
AUTO POINT PIECES
JARDIN DE LAIGNEVILLE
GARAGE DE L'AVENIR
SODAC DES NATIONS

BG AUTOMOBILES
GARAGE LES PANDRAUX
AUTO VSP
AUTO VSP
ABZ FRANCIS
MC2 NIMES
GARAGE DU PONTHEIU
PETITPAS SARL
GARAGE COFFART
CARROSSERIE VERVINOISE
DUCREUX SANS PERMIS
DRIVEKARS
A2H CHARTRES
LABEL MOOV'
VSP PETITS BOLIDES
SARL DEGROS
VSP 88
MINI CAR
JMB AUTOS
BG AUTOMOBILES
GARAGE ERIC LE FLOC'H
GARAGE ECHALLENS
QUATTRAGL
VSP 88
KERIVEN AUTOMOBILE
GARAGE BOULÉ
GARAGE ERIC LE FLOC'H
VSP 88
DUCREUX SANS PERMIS
MC2 BEZIERS
JAMIN AUTO
M&M INVESTISSEMENTS
VESTA AUTOS
AUTOLOISIRS CHALLANS
AUTOLOISIRS FONTENAY-LE-COMTE
AUTOLOISIRS GARAGE JULLIARD
AUTOLOISIRS LA ROCHELLE
AUTOLOISIRS LIBOURNE
AUTOLOISIRS NESMY
AUTOLOISIRS SAINTES
AUTOLOISIRS BRESSUIRE
AUTOLOISIRS AUDENGE
AUTOLOISIRS BORDEAUX
AUVERGNE VSP
DF AUTOMOBILES

EURAUTO
GARAGE MALLE
RENNES SANS PERMIS
KAP CAR
BASTY AUTOMOBILES
ANNAUTO
DAMIDE SANS PERMIS